

**Proposition de décision suite aux réponses relatives à la question écrite  
du 11.02.2022 concernant les décès et cimetières**

13.05.2022

Page 1/2

Monsieur le Bourgmestre,  
Messieurs les Échevins,

Conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil communal et suite aux réponses reçues de votre part à ma question écrite du 11.02.2022 concernant les décès et cimetières, je vous propose les actions suivantes :

1. Compléter les renseignements au public sur le site Internet de la Ville d'Esch, notamment dans les rubriques suivantes :

Déclarer un décès

**Proposition :** Ajouter un lien sur la brochure « Leitfaden Sterbefall » du Escher Bibbs.

Concession d'une tombe et Enterrement ou incinération

**Proposition :** Compléter les informations (tarifs des concessions et autres prestations comme p.ex. : une plaquette, frais pour une cérémonie d'enterrement, etc.).

2. Prévoir un article sur la thématique dans une prochaine édition du magazine « Den Escher » afin de ne pas exclure les personnes en situation d'illettrisme numérique.

3. Mettre en place un listing reprenant la nature des cérémonies.

*« [...]la personne qui fait la déclaration de décès règle au bureau de l'état civil les questions concernant la date et l'heure de l'enterrement. Elle indiquera si la cérémonie sera de nature religieuse ou civile. »<sup>1</sup>*

En vous remerciant d'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, l'expression de mes salutations très distinguées.



Joëlle Piffaferri, conseillère communale

---

<sup>1</sup> Site Internet Ville d'Esch, <https://administration.esch.lu/service/enterrement-ou-incineration/>, consulté le 12.05.2022